

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui commet M. Bertin, Maître des Requêtes, Lieutenant général de Police, au lieu & place de M. Berryer, pour connoître & juger toutes les conteſtations nées & à naître, concernant la conſtruction des Bâtimens deſtinés à la Manufacture Royale de Porcelaine de France, au village de Sèvres.

Du 13 Avril 1758.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

LE ROI, par l'arrêt du 4 juin 1754, ayant évoqué à ſoi & à ſon Conſeil, toutes les conteſtations nées & à naître, concernant la conſtruction des bâtimens deſtinés à la Manufacture royale de Porcelaine de France au village de Sèvres, & commis pour les juger, le ſieur Berryer, Conſeiller d'État, Lieutenant général de Police, qu'il a plû depuis à Sa Majeſté d'appeler à d'autres fonctions,

il eſt néceſſaire de nommer à cet effet un nouveau Commiſſaire : A quoi Sa Majeſté deſirant pourvoir, Ouï le rapport du ſieur de Boullongne, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a commis & commet le ſieur Bertin, Maître des Requêtes, Lieutenant général de Police, pour, en cette qualité, connoître & juger toutes les conteſtations nées & à naître pour raiſon deſdits bâtimens, circonſtances & dépendances; lui attribuant à cet effet toute cour, juriſdiction & connoiſſance, ſauf l'appel au Conſeil, conformément à ce qui eſt preſcrit par l'arrêt dudit jour 4 juin 1754, que Sa Majeſté veut au ſurplus être exécuté ſuivant ſa forme & teneur. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le treize avril mil ſept cent cinquante-huit.

Signé PHELYPEAUX.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLVIII.

231
&
232

Emigrés. – Assignats = Dépenses publiques
&c &c

Lois

Sur les finances et le Crédit public.

— pour retirer des assignats de la circulation.

13 & 14 Nivôse An III